



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 17 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente minutes en mairie sous la présidence de Madame Stéphanie CHORIN-SAVILL, Maire.

Date de convocation : le 12 octobre 2024

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres votants : 10

Etaient Présents : Messieurs François BRIANDET, Philippe MICHEL, Jean-Claude BERNAY Mesdames Stéphanie SAVILL, Albana WANNER, Marta BEILIN.

Etaient Absents excusés : Messieurs Didier DAINE (pouvoir à François BRIANDET), Alain KUTOS (pouvoir à Philippe MICHEL), Daniel TREUVELOT (pouvoir à Albana WANNER), Mesdames Frédérique STEAD (pouvoir à Marta BEILIN).

Absents : Monsieur Guy ATSE

Secrétaire de séance : Madame Albana WANNER

CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE DOTATION POUR LE MOBILIER ET LES EQUIPEMENTS DE L'ECOLE CHASLES-LE ROUX

Madame le maire explique que l'objet de cette convention est de déterminer le montant de la dotation versée par la CACP à la commune pour le mobilier et les équipements de l'école CHASLES-LE ROUX pour donner suite à un projet de restructuration et d'extension envisagé pour la rentrée 2027.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 8 du 8 novembre 2005 concernant la dotation pour le mobilier et les équipements des groupes scolaires et des gymnases,

Vu la délibération du conseil communautaire n°12 du 1^{er} février 2022 approuvant le Plan Pluriannuel d'Investissement pour la période 2022-2028,

REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2024

Application agréée E-legalite.com

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Urbain et Solidarités Urbaines du 25 juin 2024 sur le projet de convention à intervenir avec la commune de Boisemont sur le versement d'une dotation pour le mobilier et les équipements de l'école CHASLES-LE ROUX,

CONSIDERANT que l'arrivée de populations nouvelles liée à l'accroissement de l'offre de logements conduit la commune de Boisemont à faire face à une augmentation des effectifs scolaires,

CONSIDERANT que dans ce cadre, la commune a fait connaître le besoin de création d'une 5^{ème} classe et l'adaptation de la structure de l'école pour accueillir 120 élèves,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention.

AUTORISE Madame le maire à signer la convention et toutes les pièces s'y afférent.

Secrétaire de Séance
Albana WANNER



Pour extrait conforme,
Maire de Boisemont
Stéphane CHORIN-SAVILL



REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2024

Application agréée E-legalite.com